

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2017201824286

Session / zitting :

20172018 (SO)

20172018 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 12/07/2018

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
4 V.E.M. en M. Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post V.P.M. et M. Coopération au développement, Agenda numérique, Télécommunications et Poste	1257	20/08/2018

La levée des boîtes postales à Verviers (QO 25130).

Depuis février 2018 toutes les levées de boîtes postales à Verviers sont programmées à 17 heures.

Pour les citoyens verviétois, il est dès lors devenu impossible de poster du courrier PRIOR après 17 heures. Auparavant, certaines levées étaient plus tardives, comme par exemple celle de la rue du Collège qui était programmée à 18 h 45.

Cela pose des difficultés à des citoyens soucieux de poster des courriers dans des délais restreints.

1. Une solution à ce problème pourrait-elle être envisagée?
2. Pour une ville à forte densité de population comme Verviers, serait-il possible de rétablir un point de levée plus tardif?

Réponse

La prestation du service universel comporte les obligations suivantes :

1/

toutes les communes du Royaume, y compris les communes fusionnées qui constituaient une entité administrative distincte au 31 décembre 1971, sont pourvues d'un point d'accès, au moins, pour le dépôt des envois postaux visés à l'article 15, § 1^{er} ;

2/

il doit y avoir par commune au minimum une levée de chaque point d'accès et une distribution des envois postaux visés à l'article 15, § 1^{er}, et ce, au moins cinq jours par semaine, sauf le dimanche et les jours fériés légaux et sauf circonstances exceptionnelles.

En outre, le contrat de gestion prévoit que toutes les boîtes aux lettres doivent indiquer l'heure de la dernière levée utile et l'adresse de la boîte aux lettres la plus proche où un dépôt plus tardif le même jour est possible. L'heure limite de la dernière levée utile sera fixée à 17 heures pour au moins une boîte aux lettres dans chaque commune et à 19 heures dans les communes où cela se justifie en fonction de l'évaluation annuelle des besoins de la clientèle, réalisée par bpost. bpost garantit une répartition équilibrée sur tout le territoire.

Le réseaux des boîtes aux lettres rouges de bpost à Verviers répond pleinement à ces critères légaux et réglementaires.

La décision d'ajuster l'heure d'enlèvement a été motivée par la nécessité d'intégrer une plus grande flexibilité dans l'organisation de collecte pour optimiser les lignes d'approvisionnement des mail centers et des centres de tri et n'a rien à voir avec les nouveaux tarifs d'application.

L'heure de la dernière levée signifie que la boîte aux lettres n'est jamais levée avant l'heure indiquée.

La boîte aux lettres la plus proche où un dépôt plus tardif (19 h) le même jour est possible : Mailcenter de Thimister-Clermont, rue Abot, 8.

**Vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda,
Telecommunicatie en Post**

**Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda
numérique, des Télécommunications et de la Poste**

Alexander De Croo